Roadie

TOUT COMPRENDRE SUR L'INTERMITTENCE ET LE SPECTACLE

LES FRANCHISES

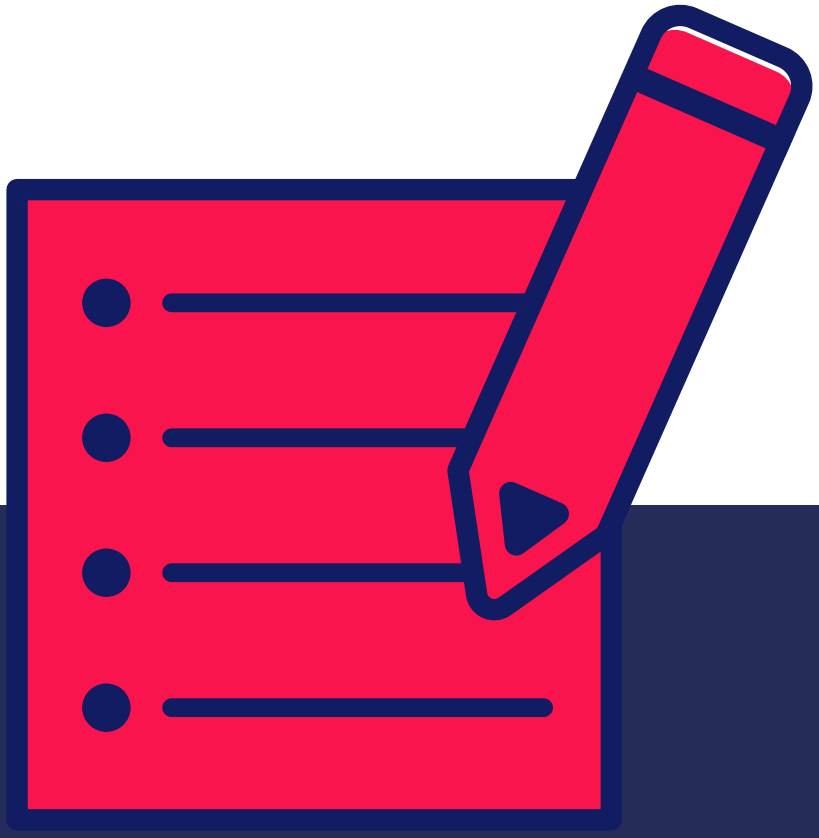

14. LES FRANCHISES

Définition franchise : une franchise est une réduction du nombre de jours indemnisables sur le mois. Elle peut s'appliquer pour plusieurs raisons.

Franchise n°1 : le délai d'attente
7 jours de délai sont systématiquement appliqués

Franchise n°2 : la Franchise Congés Payés
Pour chaque jour de congé payé obtenu sur la période de recherche, une franchise d'un jour est appliquée.
2 jours de franchises sont appliquées par mois maximum (s'il y a eu moins de 24 jours de congés obtenus sur l'année précédente).

Franchise n°3 : la Franchise Salaire
Lorsqu'un intermittent a beaucoup travaillé sur une période de recherche (et percu un salaire important). Une franchise s'applique pour sa période d'indemnisation suivante. Elle s'étale sur les 8 premiers mois de la période d'indemnisation.

La formule de cette franchise est la suivante :

Franchise = [(SR / Smic mensuel) x (salaire journalier moyen / 3 x Smic journalier)] - 27

SR : Salaire de référence